

TARIFS DE PENSION

Année 2018-2019

Vu le code de l'éducation, articles L421-23 et R531-52,
 Vu la décision de l'assemblée plénière de la région Normandie du 23 avril 2018,

Les tarifs des forfaits pour les élèves sont fixés et répartis comme suit :

TARIFS	INTERNES	INTERNES 20/36	½ PENSIONNAIRES		
			4 jours	5 jours	5 jours 20/36
ANNEE 2018-2019 (les tarifs des trimestres de 2019 sont donnés à titre indicatif)	1352.00 €	720.69 €	446.25 €	506.25 €	259.75 €
Janvier à Mars 2019 (10 semaines – 50 jours) Avril à Juillet 2019 (11 semaines – 60 jours) Septembre à Décembre 2018 (14 semaines – 70 jours)	377.00 €	199.69 €	4 jours	5 jours	5 jours 20/36
			124.25 €	141.25 €	71.75 €
			149.00 €	168.00 €	87.00 €
	525.00 €	280.00 €	173.00 €	197.00 €	101.00 €

Repas au ticket : 3,65 €

Information du conseil d'administration du 14 juin 2018.
 Vote pour la répartition des trimestres